

NOUVEAU

Une offre digitale au service des entreprises pour faciliter la mobilité professionnelle des travailleurs à l'étranger



Lors de son déplacement professionnel à l'étranger, votre salarié peut continuer, sous certaines conditions, à être couvert par la Sécurité sociale française.

Vous pouvez désormais demander le certificat de détachement ou de pluriactivité en ligne depuis votre compte sur www.urssaf.fr.

Un service intuitif, rapide et simple d'utilisation !

Ce guide vous présente les principales étapes pour demander vos certificats pour les situations de détachement et de pluriactivité.

Comment faire pour demander le certificat ?

Depuis votre compte en ligne, rubrique Compte / Travaillez à l'étranger / Faire une demande

→ Cliquez sur « **Demander un certificat** »

Services en un clic

- Gérer les favoris
- Tableau de bord
- Télépayer
- Déclarer un salarié
- Déclarer des cotisations
- Estimateur de la régularisation générale
- Demander une attestation
- Demander un relevé de situation comptable
- Demander une remise de migrations de retard
- Travailler à l'étranger**

INST UNION POUR LE RECOURS (Siret 99999999999999)
Compte Régime Général (Actif)

Tableau de bord

Faire votre demande

Liste des demandes

Nous contacter

Un ou plusieurs de vos salariés partent travailler ou travaillent régulièrement à l'étranger ?

Lors de l'activité professionnelle occasionnelle ou régulière d'un salarié à l'étranger, selon sa situation, il peut être couvert par la Sécurité Sociale française.

Pour en bénéficier, faites sa demande de certificat.

en savoir plus >

DEMANDER UN CERTIFICAT

Pour effectuer votre demande, sélectionnez votre siret.

Vous pouvez changer le siret en cliquant sur « **Choisir un compte** »

INST UNION POUR LE RECOURS (Siret 99999999999999)
Compte Régime Général (Actif)

Choisir un compte

Liste des comptes d'employeur

Rechercher un compte d'employeur

Siren / Siret:

Urssaf: Veuillez sélectionner votre Urssaf

Numéro de compte:

Nom de l'employeur:

Rechercher

Siret	Raison sociale
99999999999999	INST UNION POUR LE RECOURS
99999999999999	INST UNION POUR LE RECOURS
99999999999999	INST UNION POUR LE RECOURS
99999999999999	INST UNION POUR LE RECOURS
99999999999999	INST UNION POUR LE RECOURS

ÉTAPE 1 : Sélection et vérification du salarié

➤ Sélectionnez le salarié concerné en indiquant son n° de Sécurité sociale.

Tableau de bord

Faire votre demande

Liste des demandes

Nous contacter

Sélection du salarié

Rechercher le salarié pour lequel vous désirez faire une demande de certificat :

- Merci de renseigner uniquement les 13 premiers caractères du n° de sécurité sociale de votre salarié (sans la clé de sécurité)

Les résultats sont issus de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et des dernières Déclarations Préalables A l'Embauche (DPAE) de l'entreprise.

Entrer le N° de sécurité sociale
11111111111111

Rechercher

La recherche a donnée 1 résultat(s)

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de sécurité sociale
NOM	PRENOM	JJ MM AAAA	1 11 11 11 111 111

Valider le salarié

➤ Vérifiez les données du salarié concerné. Si besoin, vous pouvez les compléter et les modifier.

Vérification des données du salarié

Voici les données de votre salarié, nous vous invitons à les vérifier, les compléter ou les modifier.

✓ **NOM PRENOM**

Numéro de sécurité sociale
1 11 11 11 111 111 11

Date de naissance
Né(e) le JJ mois AAAA

Nationalité
France

Ville et pays de naissance

Ville de naissance
VILLE de naissance

Pays de naissance
France

Adresse de résidence actuelle

Adresse
ADRESSE

Code Postal
CODE POSTAL

Ville
VILLE

Pays
France

Valider les données du salarié

Choisir un autre salarié

Faire la demande →

Puis cliquez sur « Faire une demande ».

► Vérifiez les données du salarié concerné. Si besoin, vous pouvez les compléter et les modifier.

1 Informations

Informations concernant le salarié et l'entreprise

Le salarié	L'entreprise
Prénoms Nom, date et lieu de naissance	SIRET
Prénom NOM	11111111 11111
Né(e) le JJ mois AAAA à VILLE	Raison sociale
Pays	DENOMINATION
Nationalité	RAISON SOCIALE
Pays	
Numéro de sécurité sociale	Adresse
1 11 11 11 111 111 11	ADRESSE
Adresse de résidence	CODE POSTAL VILLE
ADRESSE	Pays
CODE POSTAL VILLE	
Pays	

Modifier les données du salarié Suivant →

1 Informations

Validez, complétez ou modifiez les données de contact du demandeur.
Tous les champs sont obligatoires.

✓ Informations concernant le salarié et l'entreprise

Vos coordonnées de contact

↳ Vérifier, modifier ou compléter vos coordonnées de contact pour :

- être informé(e) par mail des mises à jour de votre demande
- si besoin, être contacté(e) directement par un conseiller mobilité internationale

Prénoms NOM
NOM PRENOM

Adresse mail
nom.prenom@email

Numéro de téléphone

← Précédent Suivant →

→ L'étape 1 est terminée, vous pouvez vérifier et valider les informations indiquées.

ÉTAPE 2 : Détail de l'activité du salarié à l'étranger

► Complétez les informations sur l'activité du salarié à l'étranger puis cliquez sur « Suivant ».

2 Activité du salarié à l'étranger

Tous les champs sont obligatoires.

Le salarié va exercer son activité professionnelle à l'étranger : **Alde**

pour une période déterminée et dans un seul pays ? (Détachement)

Pays d'accueil & conditions

Vers les pays membres de l'Espace Economique Européen, le Royaume-Uni ou la Suisse (liste des pays)

- Durée : de 1 journée à 24 mois (sauf dérogation)
- Couverture du salarié : il bénéficiera de la protection sociale française à l'étranger
- Paiement des cotisations sociales : uniquement en France

Vers les pays ayant signé une convention de Sécurité sociale avec la France et certains territoires d'outre-mer (liste des pays)

- Durée : de 1 jour à, entre 6 mois à 5 ans (la durée maximum est variable selon les pays)
- Couverture du salarié : suivant les pays, le salarié sera couvert pour certains risques à la protection sociale française à l'étranger
- Paiement des cotisations sociales : uniquement en France, en revanche se renseigner sur les risques et prendre une assurance complémentaire couvrant les autres risques.

Vers les autres pays

- Durée : de 1 jour à 3 ans (Renouvelable une fois)
- Couverture du salarié : il pourra bénéficier de la protection sociale française à l'étranger.
- Paiement des cotisations sociales : vous devrez également payer la protection sociale dans le pays d'accueil

Pour qui ?

Tous les salariés qui partent exercer leur activité à l'étranger dans un seul pays (mission ponctuelle, business trip, formation, salon...).

Principe du détachement

Si votre demande est acceptée, votre salarié sera maintenu à la sécurité sociale française tout en travaillant dans un pays étranger.

Pour en savoir plus : [site du CLEISS](#)

de façon alternée ou simultanée entre la France et un ou plusieurs pays ? (Pluriactivité)

← Précédent Suivant →

Cas du détachement

Cas de la pluriactivité

CAS DU DÉTACHEMENT

Quelles sont les dates de début et de fin de son activité à l'étranger ? Aide

Date de début: 02/02/2022
Date de fin: 21/06/2022

← Précédent Suivant →

Quelle sera l'adresse de résidence de votre salarié durant l'activité à l'étranger ? Aide

Domicile habituel en France
 Dans le pays d'accueil

← Précédent Suivant →

Aujourd'hui, pensez-vous qu'au moins 25% de l'activité de votre entreprise est réalisée en France ?

Oui
 Non
 Je ne sais pas

← Précédent Suivant →

Le salarié conserve-t-il ses liens hiérarchiques avec votre entreprise ? Aide

L'entreprise dans le pays d'accueil peut-elle modifier unilatéralement la rémunération de base de votre salarié ?

Oui
 Non

L'entreprise dans le pays d'accueil peut-elle licencier votre salarié ?

Oui
 Non

L'entreprise dans le pays d'accueil peut-elle imposer des sanctions disciplinaires à l'égard de votre salarié ?

Oui
 Non

Votre salarié a-t-il conclu un nouveau contrat de travail avec l'entreprise étrangère d'accueil ?

Oui
 Non

← Précédent Suivant →

Votre salarié était-il affilié à la sécurité sociale française au cours des 30 derniers jours qui précède la date de début du détachement ? Aide

Oui
 Non

← Précédent Suivant →

Votre salarié remplace-t-il un autre salarié arrivé au terme de son détachement ? Aide

Oui
 Non

← Précédent Suivant →

CAS DE LA PLURIACTIVITÉ

Tous les pays concernés par votre activité font-ils partie de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse ?

Liste des pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Oui
 Non

← Précédent Suivant →

Quelles sont les dates de début et de fin de cette activité dans un ou plusieurs pays ? Aide

Date de début: 12/02/2022
Date de fin: 31/03/2022

Je ne connais pas la date de fin

← Précédent Suivant →

Dans quel(s) pays, autre que la France, votre salarié va-t-il travailler de façon alternée ou simultanée ?

Pays n°1
Sélectionner le pays: Allemagne

Quel sera le statut de votre salarié dans ce pays ?
Sélectionner le statut: Salarié

Coordonnées du lieu d'exercice où part exercer votre salarié ?

Nom de l'entreprise, du client, du lieu du chantier, du lieu d'un avancement
Nom de l'entreprise

Adresse
Adresse de l'entreprise

Code postal: 11111 Ville: Ville allemande

Je ne connais pas l'adresse

+ Ajouter un autre pays

← Précédent Suivant →

Aujourd'hui, pensez-vous qu'au moins 25% de l'activité de votre salarié sur les 12 prochains mois sera réalisée en France ? Aide

Oui
 Non

Quel critère avez-vous utilisé pour faire cette estimation ?

2 critères sont à votre disposition pour estimer l'activité de votre salarié.

- le temps de travail
- la rémunération

Choisissez celui qui reflète au mieux votre estimation sur les 12 prochains mois.

Critère d'activité
Temps de travail

← Précédent Suivant →

Votre salarié bénéficie-t-il d'une prestation chômage dans un autre pays ?

Oui
 Non

← Précédent Suivant →

Votre salarié va-t-il télétravailler durant sa mission ?

Oui
 Non

← Précédent Suivant →

PAYS SOUS CONVENTION BILATÉRALE & AYANT DROIT

Dans quel pays, le salarié part-il exercer son activité professionnelle ?

Choix du pays
Algérie

Sélectionner le statut
Salarié

← Précédent Valider

Conditions particulières concernant les accords de protection avec l'ALGERIE

↳ Dans le cadre de l'accord de sécurité sociale entre la France et ce pays, un certain nombre de risques sont couverts par la sécurité sociale française, d'autres non.

La Sécurité sociale est souvent confondue avec l'Assurance Maladie, qui n'en est pourtant qu'une composante.
Plusieurs risques existent et sont à prendre en compte dans votre mobilité internationale : maladie, maternité, accidents du travail, retraite, famille...
[En savoir plus sur la sécurité sociale](#)

En fonction de l'accord de Sécurité sociale entre la France et ce pays, 3 situations sont possibles :

- ✓ Soit le risque sera couvert par le système de sécurité sociale du pays d'accueil. Les dépenses seront prises en charge dans le pays d'accueil.
- ⚠ Soit les dépenses occasionnées seront à votre charge dans le pays d'accueil, mais seront remboursés au taux français. Mise en garde : ces dépenses pourraient être supérieures au remboursement au taux français.
- ✗ Soit le risque ne sera pas pris en charge.

↳ Nous vous recommandons d'étudier les mesures de couverture des risques dans le pays d'accueil, et le cas échéant de prendre une assurance complémentaire spécifique pour votre salarié. Pour toute question, prenez contact avec le CLEISS pour votre mobilité internationale de votre salarié : <https://www.cleiss.fr>

* CLEISS : Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, c'est un établissement public national, notamment chargé d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale de votre salarié

Validation des conditions particulières

J'ai pris connaissance des informations liées à la couverture sociale de mon salarié dans le pays d'accueil

← Précédent Suivant →

Renseignements relatifs à l'entreprise / client pour qui votre salarié va réaliser la mission à l'étranger

Nom de l'entreprise
Entreprise

Coordonnées de l'entreprise / client / chantier / lieu d'activité ?

Je connais les coordonnées

Je ne connais pas les coordonnées

← Précédent Suivant →

Renseignements complémentaires, concernant votre salarié, demandés par le pays d'accueil

Indiquer le statut marital
Marié

Profession de votre salarié en France
Profession

Ex : consultant, designer...

Courte description du travail effectué en Algérie
Description courte

Ex : mission de conception d'un nouveau produit digital

← Précédent Suivant →

PAYS SANS CONVENTION

Dans quel pays, le salarié part-il exercer son activité professionnelle ?

Choix du pays
Indonésie

Sélectionner le statut
Salarié

← Précédent Suivant →

Conditions particulières concernant la protection sociale et le pays : INDONESIE

↳ Ce pays n'a pas d'accord de protection sociale avec la France.

Votre salarié peut cependant être maintenu à la sécurité sociale française et continuer de bénéficier de l'ensemble des droits et prestations prévus par la législation française de sécurité sociale (sauf prestations familiales pour les enfants accompagnants).
Votre salarié devra également s'affilier au régime de sécurité sociale de l'Etat dans lequel le travailleur est envoyé, dès lors que ce régime est obligatoire pour travailler dans le pays d'accueil.

La Sécurité sociale est souvent confondue avec l'Assurance Maladie, qui n'en est pourtant qu'une composante.
Plusieurs risques existent et sont à prendre en compte dans votre mobilité internationale : maladie, maternité, accidents du travail, retraite, famille...
[En savoir plus sur la sécurité sociale](#)

En fonction de l'accord de Sécurité sociale entre la France et ce pays, 3 situations sont possibles :

- ✓ Soit le risque sera couvert par le système de sécurité sociale du pays d'accueil. Les dépenses seront prises en charge dans le pays d'accueil.
- ⚠ Soit les dépenses occasionnées seront à votre charge dans le pays d'accueil, mais seront remboursés au taux français. Mise en garde : ces dépenses pourraient être supérieures au remboursement au taux français.
- ✗ Soit le risque ne sera pas pris en charge.

↳ Nous vous recommandons d'étudier les mesures de couverture des risques dans le pays d'accueil, et le cas échéant de prendre une assurance complémentaire spécifique pour votre salarié. Pour toute question, prenez contact avec le CLEISS pour votre mobilité internationale de votre salarié : <https://www.cleiss.fr>

* CLEISS : Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, c'est un établissement public national, notamment chargé d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale.

Validation des conditions particulières

J'ai pris connaissance des informations liées à la couverture sociale de mon salarié dans le pays d'accueil

← Précédent Suivant →

Renseignements relatifs à l'entreprise / client pour qui votre salarié va réaliser la mission à l'étranger

Nom de l'entreprise
Entreprise

Coordonnées de l'entreprise / client / chantier / lieu d'activité ?

Je connais les coordonnées

Je ne connais pas les coordonnées

Indiquez les coordonnées de contact de l'entreprise

Adresse mail du contact (facultatif)
contact@contact.com

← Précédent Suivant →

Renseignements complémentaires, concernant votre salarié, demandés par le pays d'accueil

Profession de votre salarié en France
Profession

Ex : consultant, designer...

Courte description du travail effectué à l'étranger
Courte description

Ex : mission de conception d'un nouveau produit digital

← Précédent Suivant →

Répondez aux différentes questions, suivant l'une de ces deux situations :

PAYS SOUS CONVENTION BILATÉRALE & AYANT DROIT

Votre salarié sera-t-il accompagné d'ayants droits ? [Aide](#)

Oui
 Non

Renseignement concernant les ayants droits N° 1

Prénom Prénom	Nom Nom
Date de naissance 04/08/2011	Lien de parenté Enfant
Observations Observations	

[+ Ajouter un autre ayant droit](#)

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

Quelles sont les dates de début et de fin de son activité à l'étranger ? [Aide](#)

Date de début 31/01/2022	Date de fin 31/05/2022
-----------------------------	---------------------------

[← Précédent](#) [Valider](#)

Quelle sera l'adresse de résidence de votre salarié durant l'activité à l'étranger ? [Aide](#)

Je ne connais pas son adresse de résidence ou pas d'adresse fixe lors du séjour

Adresse Adresse	
Code postal 11111	Ville VILLE

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

Le salarié a-t-il déjà été détaché dans ce pays ? [Aide](#)

Oui
 Non

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

PAYS SANS CONVENTION

Votre salarié sera-t-il accompagné d'ayants droits ? [Aide](#)

Oui
 Non

[← Précédent](#) [Valider](#)

Quelles sont les dates de début et de fin de son activité à l'étranger ? [Aide](#)

Date de début 09/02/2022	Date de fin 14/04/2022
-----------------------------	---------------------------

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

Quelle sera l'adresse de résidence de votre salarié durant l'activité à l'étranger ? [Aide](#)

Je ne connais pas son adresse de résidence ou pas d'adresse fixe lors du séjour

Adresse Adresse	
Code postal 11111	Ville VILLE

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

Le salarié a-t-il déjà été détaché dans ce pays ? [Aide](#)

Oui
 Non

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

→ L'étape 2 est terminée, cliquez sur « Valider » afin d'accéder au récapitulatif de la demande.

2 **Activité du salarié à l'étranger**

Vous avez terminé l'étape 2. Vous pouvez visualiser et modifier vos réponses.

Le salarié va exercer son activité professionnelle à l'étranger [V](#)

[Valider](#)

ÉTAPE 3 : Récapitulatif de la demande

- Une fois toutes les rubriques complétées, vous accédez au **récapitulatif de votre demande** afin de **vérifier la saisie**.

3 Récapitulatif de la demande

Voici le récapitulatif des informations saisies, vous pouvez les modifier si besoin

Informations Modifier

↳ Ces informations sont issues des données saisies lors de l'enregistrement de votre société. Si vous constatez une erreur, contactez votre Urssaf.

Le salarié	L'entreprise
Numéro de Sécurité Sociale 1 11 11 11 11 11 11 11	Numéro de siret 11111111 11111
État civil M PRENOM NOM Né(e) le jour mois AAA à VILLE Pays de naissance : PAYS Pays de nationalité : PAYS	Raison sociale DENOMINATION RAISON SOCIAL E
Adresse de résidence ADRESSE CODE POSTAL VILLE	Vos coordonnées de contact ADRESSE DE CONTACT CODE POSTAL VILLE
Vos coordonnées de contact	
Prénom Nom NOM PRENOM	
Mail prenom.nom@email	Téléphone 00 00 00 00 00

Activité du salarié à l'étranger Modifier

Pays et Activité	Informations complémentaires
Le salarié va exercer son activité professionnelle à l'étranger pour une période déterminée et dans un seul pays (Détalement).	Aujourd'hui, pensez-vous qu'au moins 25% du chiffre d'affaire de votre entreprise est réalisé en France ? Oui
Pays Pologne	L'entreprise dans le pays d'accueil peut-elle modifier unilatéralement la rémunération de base de votre salarié ? Non
Statut du salarié dans ce pays Salarié	L'entreprise dans le pays d'accueil peut-elle licencier votre salarié ? Non
Dates de début et de fin de son activité à l'étranger Du 02 février 2022 au 21 juin 2022	L'entreprise dans le pays d'accueil peut-elle imposer des sanctions disciplinaires à l'égard de votre salarié ? Non
Lieu d'habitation de votre salarié durant son activité à l'étranger domicile habituel du salarié	Votre salarié a-t-il conclu un contrat de travail (supplémentaire) avec l'entreprise étrangère d'accueil ? Non
Renseignements relatifs à l'entreprise	Le salarié était-il affilié à la sécurité sociale française au cours des 30 derniers jours qui précède la date du début du détachement ? Oui
Nom Entreprise	Votre salarié remplace-t-il un autre salarié détaché ? Non
Adresse Adresse, 11111, Ville	

← Étape précédente Étape suivante →

ÉTAPE 4 : Signature de la demande

Cochez les cases et cliquez sur « Je signe la demande » pour transmettre la demande de certificat.

Demande de certificat

1 Informations 2 Activité du salarié à l'étranger 3 Récapitulatif de la demande 4 Signature de la demande

4 Signature de la demande

En cochant les cases ci-dessous, vous signez le formulaire, cela validera et officialisera votre demande. En cas de doute, cliquez sur le bouton "précédent" en bas à gauche et modifiez vos informations.

Protection de la vie Privée

J'autorise l'utilisation de mes données et leurs communications à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) pour traitement et stockage dans le respect du RGPD.

La collecte et le traitement de vos données à caractère personnel sont mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen (UE) dit RGPD n°2016/679.

Conformément à ces textes vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de l'organisme dont vous dépendez.


Vous trouverez plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et sur vos droits en cliquant sur le lien suivant : <https://www.acoss.fr/home/politique-de-confidentialite.html>

Déclaration sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur que le formulaire est correctement rempli et que les données reprises sont correctes. L'envoi électronique de ma demande vaut signature.

L'auteur d'une fausse déclaration est passible d'une condamnation au titre de l'article 441-1 du code pénal.

← Étape précédente Je signe ma demande



Votre demande de certificat nous a bien été transmise.

Vous allez recevoir un mail de confirmation.

Pensez à informer votre salarié de commander une carte Européenne d'Assurance Maladie !

- Le salarié peut la commander facilement depuis son compte Ameli
- Elle permet à votre salarié de bénéficier d'une prise en charge pour ses soins de santé nécessaires survenus à l'occasion de séjours temporaires dans l'Union européenne, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse

Tableau de bord

Vous recevrez le certificat le jour même dans votre espace en ligne.

Vous pouvez y accéder directement dans votre tableau de bord qui affiche vos 5 dernières demandes.

Vous pouvez également cliquer sur « Liste des demandes » pour des recherches plus détaillées sur l'ensemble des demandes.

Dans l'éventualité où votre demande nécessite une analyse particulière, votre conseiller Urssaf service Mobilité internationale pourra être amené à vous demander des compléments par mail ou téléphone.

ÉTAPE 5 : Suivi des demandes

À partir de votre **tableau de bord** et de la rubrique « **Liste des demandes** », vous accédez au **suivi des demandes en cours et réalisées**.

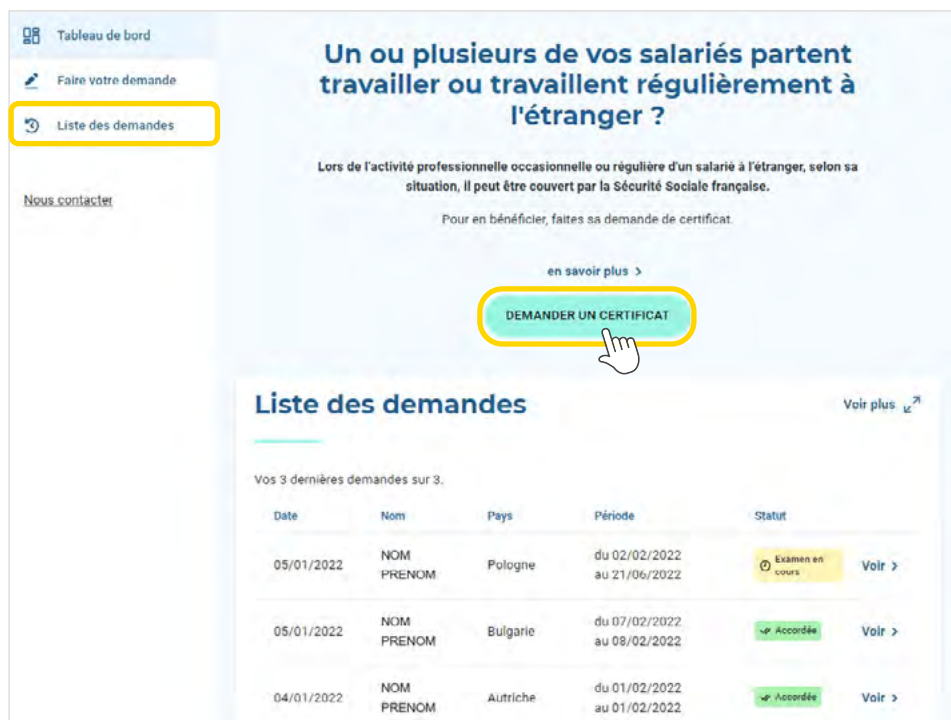


Tableau de bord

Faire votre demande

Liste des demandes

Nous contacter

Un ou plusieurs de vos salariés partent travailler ou travaillent régulièrement à l'étranger ?

Lors de l'activité professionnelle occasionnelle ou régulière d'un salarié à l'étranger, selon sa situation, il peut être couvert par la Sécurité Sociale française.

Pour en bénéficier, faites sa demande de certificat.

en savoir plus >

DEMANDER UN CERTIFICAT

Liste des demandes

Voir plus ↗

Vos 3 dernières demandes sur 3.

Date	Nom	Pays	Période	Statut	
05/01/2022	NOM PRENOM	Pologne	du 02/02/2022 au 21/06/2022	Examen en cours	Voir >
05/01/2022	NOM PRENOM	Bulgarie	du 07/02/2022 au 08/02/2022	Accordée	Voir >
04/01/2022	NOM PRENOM	Autriche	du 01/02/2022 au 01/02/2022	Accordée	Voir >

→ Téléchargez votre certificat



Suivi de votre demande du 5 janvier 2022

Demande reçue Examen de la demande Certificat

✓ Accordée **Votre certificat a été accordé**

Ce certificat atteste que votre salarié reste couvert par la Sécurité Sociale française dans le ou les pays mentionnés.

Il devra pouvoir le présenter en toutes circonstances en cas de contrôle ou de besoin dans le pays étranger.

télécharger le certificat



Les conseillers Urssaf service Mobilité Internationale sont à votre écoute :

→ au **0 806 804 213** Service gratuit + prix appel du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

→ ou par courriel : **mobilite-internationale@urssaf.fr**

